

devant moi un autre ancien leader de la Chambre, M. Sharp, qui, à l'instar du leader actuel et de ses collègues des autres partis, saura vous dire les pressions qui s'exercent à la Chambre. Plus les projets de loi s'accumulent, plus il est difficile de réserver une ou deux journées pour la tenue d'un débat sur un sujet d'intérêt général dans la sphère de la politique étrangère. Nous avons cependant eu, plus tôt au cours de la présente législature, au moins un débat sur la question parrainé par le gouvernement. Que pouvons-nous faire d'autre pour parrainer la tenue en Chambre de débats de nature générale sur la politique étrangère? Je pense que la perspective de nouveaux débats est évidemment conditionnée par l'usage que le gouvernement et l'Opposition entendent faire du temps de la Chambre. En tant qu'ancien leader du gouvernement à la Chambre, je sais que les propositions de débat général sur la politique étrangère entrent souvent en concurrence avec les autres sujets de délibération. Cela dit, nous pourrions fort utilement envisager avec les autres partis une approche davantage coordonnée pour ce qui concerne l'utilisation du temps de la Chambre, de façon à améliorer les possibilités de nouveaux débats sur la politique étrangère à l'avenir.

Je vous toucherai maintenant un mot d'une pratique qui avait cours à la Chambre et qui est aujourd'hui disparue. Il s'agit des déclarations du gouvernement en réponse à des motions. Ces déclarations étaient souvent faites lorsque le Premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures revenaient d'un important voyage à l'étranger. Les partis de l'Opposition pouvaient, aux termes du règlement, apporter leurs observations à ce sujet. Si cette tradition était encore respectée, elle permettrait à l'Opposition d'interroger le gouvernement. Mais elle a hélas pratiquement disparu, et nous devrions, à mon avis, essayer de la restaurer. Cela ne peut se faire s'il y a entente entre les partis sur la façon d'utiliser le temps qui serait consacré à cette fin. Je n'ai jamais été contre les débats de nature politique, ni contre la vivacité et le mordant des échanges à la Chambre. Mais j'ai indiqué que si les ministres, et certainement le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, considéraient ces déclarations comme peu productives, c'est parce qu'elles ont parfois dégénéré en batailles partisans plutôt que de donner lieu à un examen sérieux des questions de politique étrangère. Cela, je l'ai dit à la Chambre; je n'ai donc aucune hésitation à le redire devant un auditoire non partisan. Mais je pense que nous pouvons contribuer à sensibiliser davantage les gens en réintroduisant, sous réserve d'ententes adéquates, la pratique des déclarations à la suite de motions.

Le rôle des comités parlementaires est une question complexe à laquelle vous avez affecté tout un groupe de travail. Le Comité du Sénat chargé des affaires étrangères examine actuellement la question du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale travaille quant à lui aux budgets et à une variété d'autres questions. Sans vouloir empiéter sur la responsabilité des membres du Comité à l'égard de leur programme de travail, je tiens à réitérer la volonté du gouvernement de coopérer à la présentation d'un document sur les relations Est-Ouest, la sécurité, le désarmement et le maintien de la paix. Je ne pense pas davantage que cela épuiserait la liste des sujets qui pourraient mériter notre attention, soit par le biais d'une présentation distincte, soit dans le cadre du mandat du Comité, qui consiste notamment à se pencher sur le rapport annuel du ministère